



Extrait du registre des décisions

Bureau du 04 mars 2021

n° 029-21

Objet : *RS - Passation d'un avenant à l'accord-cadre relatif à la fourniture de véhicules utilitaires à hydrogène*
Abrogation de la décision n° 068-20 du 22 octobre 2020

- date de convocation le 26 février 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quatre mars dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à en visioconférence, via Zoom, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 38

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Alain Thieffenat

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino -

Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Marie Perrier

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton

Jean-Pierre Fressoza

Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Dominique Pommatt

Philippe Gamen

Michel Dyen

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Roचाix

Thierry Tournier

Corine Wolff

- conseillers excusés : 14

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Michel Camoz - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Sandra Ferrari - Philippe Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Serge Tichkiewitch - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 04 mars 2021

délibération n° 029-21

objet **RS - Passation d'un avenant à l'accord-cadre relatif à la fourniture de véhicules utilitaires à hydrogène**
Abrogation de la décision n° 068-20 du 22 octobre 2020

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, rappelle que l'accord-cadre relatif à la fourniture de véhicules utilitaires à hydrogène a été approuvé par décision n° 027-19 du Bureau réuni le 21 février 2019.

Le délai initialement annoncé par le titulaire de cet accord-cadre, l'entreprise Duverney Savoie Automobiles, nécessite d'être ajusté. En effet, par décision n° 068-20 du 22 octobre 2020, ce délai a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2020. Mais compte tenu de la poursuite de la crise sanitaire, les délais de livraison des constructeurs automobiles sont particulièrement impactés.

Il convient donc de conclure un avenant afin de valider le nouveau délai de livraison des véhicules qui interviendra au plus tard le 30 septembre 2021.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision en matière de marchés publics supérieurs à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le code de la commande publique,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **abroge** la décision n° 068-20 du 22 octobre 2020,

Article 2 : **approuve** l'avenant n° 2 à l'accord-cadre F19008 relatif à la fourniture de véhicules utilitaires à hydrogène,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 4 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 029-21

Objet de l'acte : RS - Passation d'un avenant à l'accord-cadre relatif à la fourniture de véhicules utilitaires à hydrogène

Abrogation de la décision n° 068-20 du 22 octobre 2020

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 04 mars 2021

Annexe(s) : avenant vehicules hydrogène

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210304-lmc1H25020H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25020H1

Date de transmission en Préfecture : 10 mars 2021

Date de réception en Préfecture : 10 mars 2021

Période d'affichage : du au